



Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 060-216006619-20241204-45\_2024\_1-CC



DECISION DU MAIRE N°45/2024  
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22  
Du Code Général des Collectivités Territoriales

☎ : 03.44.25.09.08

Fax : 03.44.25.39.02



Croix de Guerre 39-45  
Remise le 11 Novembre 1948  
A la Commune de Verneuil-en-Halatte

CONTRAT DE BAIL PROFESSIONNEL  
CABINET MÉDICAL

Le Maire de la Ville de Verneuil-en-Halatte,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article susvisé.

DECIDE

**Article 1** - De signer un bail professionnel de 6 ans avec Madame Mélanie DELCOURT, Psychothérapeute, pour la location d'un local sis 17 rue Victor Hugo à Verneuil-en-Halatte à compter du 16 décembre 2024.

**Article 2** - Le montant du loyer, est de **80€ par mois** pour l'utilisation du local une journée dans la semaine. Compte tenu de cette nouvelle activité professionnelle, le loyer débutera au **1<sup>er</sup> février 2025**.

**Article 3** - Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier de la Ville de Verneuil-en-Halatte sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

**Article 4** – Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Sous-préfète de SENLIS
- Monsieur le Trésorier de la Ville de Verneuil-en-Halatte
- Les Services Municipaux concernés
- L'intéressée

**Article 5** – La présente décision sera inscrite au registre ad hoc,

**Article 6** – En cas de contestation dans le délai de 2 mois après accomplissement de la première des deux formalités de publication, un recours contentieux pourra être porté devant le tribunal administratif d'AMIENS.

Fait à Verneuil-en-Halatte, le 4 décembre 2024

Le Maire

Philippe KELLNER

